

71
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

19 Dec.

Séance du 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI - WAGNER (suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM APPRILL	- URBANY	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- BASTIAN	

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Guillaume KLEINPETER.

Membres excusés : *MM STURM, WALTER, TROG, MME FISCHER*

Invités excusés : *MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guillaume KLEINPETER.*

2) Opération PEREN : adhésion au consortium PEREN.

Le Président informe de la création du Consortium PEREN (Pôle d'Excellence Rurale Energie Nouvelle) en date du 6 décembre 2006, piloté par l'Association pour le Développement de l'Alsace du Nord (ADEAN) représentée par son Président, François LOOS.

Le Consortium PEREN est structuré en Membres Fondateurs et Membres Ordinaires :

- Les Membres Fondateurs, sont les signataires de la « déclaration des acteurs et des partenaires du Pôle d'Excellence Rurale d'Alsace du Nord au service des énergies renouvelables » au 1^{er} mars 2006. Et les membres ayant engagé un appui financier et/ou en ingénierie en relation avec le Consortium au 2 septembre 2006.
- La qualité de Membre Ordinaire s'acquiert par toute personne morale ou physique potentiellement intéressée par le « Pôle d'Excellence Rurale (PER) d'Alsace du Nord au service des énergies renouvelables », en tant qu'utilisateur et/ou contributeur, par la signature d'un contrat d'adhésion avec l'ADEAN, sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur.

Les Membres du Consortium souhaitent collaborer aux fins d'atteindre les objectifs suivants :

- améliorer l'autonomie énergétique des zones rurales du pôle et organiser les filières pour une diminution de l'utilisation d'énergie fossiles ;
- utiliser la biomasse agricole, et décliner l'utilisation de l'énergie issue de la géothermie profonde à des applications agricoles, à de petites industries, et pour des process industriels lourds ;
- consolider les leaders industriels existants dans leur domaine ;

11 JAN 2007

- « créer des entrepreneurs » sur le territoire du pôle, en étroite collaboration avec les acteurs économiques des filières de l'énergie ;
- apporter une image positive et « propre » des activités industrielles dans les filières concernées ;
- mettre en place un outil de gestion des connaissances autour des NTE (nouvelles technologies de l'énergie) et développer une approche de « territoire apprenant » où les acteurs travaillent en mode réseau ;
- organiser les relations avec les partenaires extérieurs au Consortium ;
- préparer et aménager les conditions d'extension et de renforcement du Pôle d'Excellence Rurale d'Alsace du Nord ;
- prévoir les conditions du développement et de l'exploitation des résultats liés à l'exécution du projet.

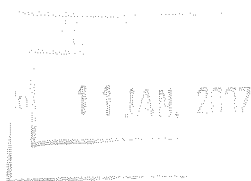
Les Membres Fondateurs adhérant au contrat s'engagent à en respecter les termes et notamment les articles 4 et 5 qui décrivent les droits et obligations des Membres. En Annexe 5 sont listés les contrats d'adhésion des Membres Fondateurs.

Le Consortium est organisé en une Assemblée des Membres, un Comité Directeur, un Comité Exécutif et un Comité Scientifique et Technique.

- L'Assemblée des Membres est en charge de la définition des grandes orientations stratégiques et techniques du Consortium. Elle est également un lieu d'information pour l'ensemble des Membres.
- Le Comité Directeur est l'organe décisionnel représentatif de l'Assemblée des Membres du consortium. C'est à ce titre, qu'il précise les orientations stratégiques, qui seront prises en compte par le Comité Scientifique et Technique et par le Comité Exécutif.
- Le Comité Exécutif met en œuvre les orientations définies par le Comité Directeur. Il assume la gestion quotidienne du Consortium. Il gère également l'organisation des conférences et des différentes réunions, ainsi que la coordination des relations industrielles et des actions de communication ou de promotion du Consortium. La présidence du Comité Exécutif est assurée par M. Dominique HENNERESSE en sa qualité de Président de DeDietrich Thermique.
- Le Comité Scientifique et Technique, conseille et oriente le Comité Directeur en matière de direction technique des projets. Il décide en fonction des besoins de la création et de l'arrêt des différents groupes de travail et en désigne le responsable. La présidence est assurée pour la durée du présent Accord par M Christian BUCHEL en sa qualité de Directeur Général d'Electricité de Strasbourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **autorise le Président à signer le contrat d'adhésion au Consortium PEREN.**
- **Demande au Président de représenter la Communauté de Communes dans les différentes instances du Consortium.**



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PEHELBRONN, le 8 janvier 2007

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

